

Pourquoi choisir Accor : Rémunération globale et avantages



Pour répondre au mieux aux attentes de ses collaborateurs partout dans le monde, Accor a défini une politique de rémunération mondiale qui se décline selon les pratiques spécifiques à chaque pays.

Un employeur attractif ...

Conscient de la **valeur de ses collaborateurs**, Accor met tout en œuvre pour leur offrir une **rémunération globale attractive**, reconnaissant la compétence et la performance tout en respectant les principes d'équité et de non discrimination.

Pour s'assurer de la **compétitivité** de leur rémunération, des enquêtes sont menées régulièrement sur les marchés locaux auprès de cabinets spécialisés.

Une rémunération individualisée et motivante pour le personnel encadrant

Dès le premier niveau de management, le **package de rémunération** des collaborateurs encadrant comprend une **part variable incitative** liée à leur performance. Ce bonus reflète l'atteinte d'objectifs à la fois personnels et collectifs ainsi que leur contribution à la réussite du Groupe. **Des augmentations individualisées** rétribuent **leurs compétences et leurs expériences**.

... qui associe les collaborateurs aux succès du Groupe ...

Chacun participe à la création de valeurs à travers des dispositifs spécifiques adaptés selon les pays, qui associent les équipes au développement du Groupe. (*)

Depuis 2000, Accor a ainsi mis en place dans près de 30 pays où la législation le permettait, un système d'actionnariat salarié "Accor en Actions", une formule incitative qui permet régulièrement aux collaborateurs du Groupe d'acquérir des actions Accor à des conditions préférentielles.

Fin 2010, 19 242 collaborateurs sont actionnaires du Groupe, détenant 1.08% du capital social.

(*) Au Brésil, Accor a été le premier groupe hôtelier à faire bénéficier tous ses collaborateurs d'un "programme de participation aux résultats".

(*) En France, Accor a mis en place une politique d'épargne salariale active, innovante et en constante évolution à travers le Plan d'Epargne Entreprise, l'intéressement et la participation. Ces dispositifs privilégient les salariés aux revenus les plus modestes.

En outre un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO) a été mis en place en 2011 afin d'aider les

salariés à se constituer un complément de revenu disponible lors de leur départ en retraite.

BERNACHES



... et reconnaît les talents

Le Groupe Accor **valorise le travail et l'implication** dans le Groupe ; ainsi, chaque année, **un programme mondial de reconnaissance des collaborateurs** récompense et rend hommage à celles et ceux qui, par leurs comportements exemplaires, se sont le plus distingués en représentant l'esprit et les valeurs du Groupe. Symbole de Accor, les Bernaches sont décernées aux collaborateurs qui par leur travail, leurs actions et leur engagement ont incarné le respect, l'innovation, la performance, la confiance ou l'esprit de conquête.

Accor reconnaît également les idées de ses collaborateurs avec **son programme mondial d'innovation participative** – Innovaccor – où les collaborateurs proposent des idées de progrès dans leur travail.

Des **programmes de reconnaissance** existent également dans les différents pays avec des récompenses variées et adaptées aux attentes des collaborateurs.

Un employeur attentif...

Soucieux du bien-être, de la santé et de la sécurité de ses équipes, Accor s'attache à porter une attention particulière à ses collaborateurs et à leurs proches. (*) Dans ce but, selon les systèmes de protection sociale locaux, les pays et les pratiques de marché locales, le Groupe met en place, le cas échéant, des régimes de frais de santé, de prévoyance et de retraite pour accompagner ses collaborateurs et assurer leur avenir.

(*) En Afrique, il a été défini pour l'ensemble des hôtels un panier de soins minimal qui propose la prise en charge partielle des frais de santé. Ainsi plus de 17 pays africains offrent d'ores et déjà une couverture médicale (soins courants, maternité, hospitalisation...) à leurs salariés. Le développement de la prévoyance est mis en œuvre notamment par le versement dans certains pays (tel l'Égypte) d'un capital à la famille en cas de décès du salarié.

... qui donne accès à de nombreux avantages

Afin d'améliorer la qualité de vie et d'optimiser les conditions de travail de ses collaborateurs, Accor offre selon les pays, des **avantages distinctifs adaptés à leurs besoins**. En travaillant pour le

groupe Accor, des produits et services innovants et attractifs, sont mis à la disposition des collaborateurs pour leur permettre de **mieux concilier vie professionnelle et vie privée**. Accor croit à ces dispositifs qui facilitent le quotidien et permettent aux collaborateurs de conserver un bon équilibre.



Enfin, à l'issue des six premiers mois chez Accor, quels que soient le métier et le pays d'activité, la **Carte Bienvenue**, véritable symbole d'appartenance au Groupe, est remise aux collaborateurs. Eux-mêmes bénéficient alors, partout dans le monde, des tarifs préférentiels des établissements du Groupe et des offres de nos partenaires.